

COMMUNAUTE DE COMMUNES ARIZE LEZE

SEANCE DU 14 DECEMBRE 2023

L'an deux mille vingt trois, le 14 décembre à dix-huit heures trente, le conseil communautaire Arize Lèze, s'est réuni au siège de la communauté, sous la présidence de Monsieur COURNEIL Jean-Claude

Date de convocation : 05/12/2023
Nombre de membres en exercice : 46
Nombre de membres présents : 35
Nombre de procurations : 7
Votes pour : 42
Votes contre : 0
Abstentions : 0

ETAIENT PRESENTS : ANTOLINI Dominique (La Bastide de Besplas), DUFOSSE Dominique (Les Bordes sur Arize), BAZY Jean-Marc (Camarade), COMMENGE Jean-Claude (Campagne sur Arize), SANS Jean-François, ALLEN Vincent (Le Carla Bayle), MOREAUD Rosine (Castéras), COURTIAL Anne (Castex), MAURETTE Carole (Daumazan sur Arize), BUFFA Roger (Durfort), BUSATO Philippe (Fornex), ARNAUD Véronique, CANTEGRIL Jean-Marc, COUSTURE Eliane (Le Fossat), DEJEAN Jean-Paul (Gabre), HUART Valérie (Lanoux), COURNEIL Jean-Claude, GRANDET Véronique, LLUIS Claude, LABORDE Jean, SACILOTTO Claudine, DEDIEU Alain, GILAMA Marie, CASTAGNE Dominique (Lézat sur Lèze), BORDALLO Ramon (Loubaut), ROUMAT Guy, SUPERY Jean-Marc (Le Mas-d'Azil), DESCUNS Lyliane (Méras), GILLIOT Diane (Montfra), LASSALLE Yvon (Pailhès), MILHORAT Laurent (Sabarat), ALBERO Elisabeth (Sainte-Suzanne), BOY Francis (Saint-Ybars), CAUHAPE Jean-Louis (Sieuras), JALOUX Philippe (Villeneuve du Latou).

ETAIENT ABSENTS : PANIFOUS Laurent (Le Fossat), FALLICO Gaetano (Thouars sur Arize).

ETAIENT EXCUSES: VANDERSTRAETEN François, SARDA Manuel (Artigat), CAMPS Frédéric (Les Bordes sur Arize), ABIVEN Jacques (Daumazan sur Arize), BLANDINIÈRES Lydia (Lézat sur Lèze), RUMEAU Colette (Monesple), BERDOU Raymond, MARTINEZ Rolande (Le Mas d'Azil), MALBREIL Agnès (Saint-Ybars).

PROCURATIONS: VANDERSTRAETEN François à JALOUX Philippe, SARDA Manuel à BUFFA Roger, CAMPS Frédéric à DUFOSSE Dominique, ABIVEN Jacques à MAURETTE Carole, BLANDINIÈRES Lydia à SACILOTTO Claudine, MARTINEZ Rolande à ROUMAT Guy, RUMEAU Colette à MOREAUD Rosine.

SECRETARE DE SEANCE : JALOUX Philippe

Délibération n° 2023-114 Mise en ligne à la date du retour du visa

Objet : Fixation des tarifs de la Délégation de Services Publics Enfance applicables au 1^{er} janvier 2024

Monsieur le Président indique au Conseil Communautaire, que la déclaration sans suite de la consultation pour renouveler la DSP 2024-2026 a engendré l'obligation de conclure un avenant à la DSP 2021-2023 avec prolongation de délai de 8 mois, intégrant des modifications du cahier des charges pour la poursuite de la DSP2021-2023 en 2024.

Il rappelle qu'il a été décidé de mettre en œuvre, à compter du 1^{er} janvier 2024, une augmentation de la participation des familles sur ALAE et ALSH par rapport aux tarifs approuvés lors de la séance du conseil communautaire du 29 juin 2023.

Le conseil communautaire, ouï l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré, fixe les tarifs des services ALAE et ALSH applicables à compter du 1^{er} janvier 2024, à savoir:

TARIFS ACCUEIL DE LOISIRS ASSOCIE A L'ÉCOLE PERIODE SCOLAIRE

* **Une période** = temps scolaire de vacances à vacances donc sur l'année : 5 périodes

** **Une présence** = accueil le matin OU accueil le midi OU accueil le soir

Exemple : si l'enfant est présent sur la même journée : le matin, le midi et le soir = 3 présences

PRESENCE PONCTUELLE :

De 1 à 4 présences par période

ALAE	A la présence**	Coef CAF : jusqu'à 435 €	Coef CAF : de 435.01 € à 530.00 €	Coef CAF : de 530.01 € à 700.00 €	Coef CAF : plus de 700.01 €
		4.35 €	5.80 €	7.25 €	8.70 €

FORFAIT OCCASIONNEL :

Entre 5 et 14 présences par période

ALAE	- de 15 présences à la période*	Coef CAF : Jusqu'à 435 €	Coef CAF : De 435.01 € à 530 €	Coef CAF : De 530.01 € à 700 €	Coef CAF : Plus de 700.01 €	½ retard après fermeture
Tarif périodique occasionnel	5 Périodes* sur l'année	44.02 € (220.11 € annuel)	47.13 € (235.65 € annuel)	49.10 € (245.50 € annuel)	53.40 € (267.02 € annuel)	7.25 €

FORFAIT REGULIER :

15 présences et + par période

ALAE	+ de 15 présences à la période*	Coef CAF : Jusqu'à 435 €	Coef CAF : De 435.01 € à 530 €	Coef CAF : De 530.01 € à 700 €	Coef CAF : Plus de 700.01 €	½ retard après fermeture
Tarif périodique régulier	5 Périodes* sur l'année	26.40 € (132.00 € annuel)	27.96 € (139.80 € annuel)	29.19 € (145.95 € annuel)	31,68 € (158.40 € annuel)	7.25 €

« TARIF FRATRIE » :Tarif appliqué pour la fratrie, de trois enfants et plus, **pour les enfants fréquentant l'ALAE uniquement sur le temps du midi**

ALAE	Coef CAF : Jusqu'à 435 €	Coef CAF : De 435.01 € à 530 €	Coef CAF : De 530.01 € à 700€	Coef CAF : Plus de 700.01 €	½ retard après fermeture
A la présence**	8.70 € Pour la fratrie	11.60 € Pour la fratrie	14.50 € Pour la fratrie	17.40 € Pour la fratrie	7.25 € par enfant
De 5 à 14 présences	88.04 € Pour la fratrie	94.25 € Pour la fratrie	98.19 € Pour la fratrie	106.81 € Pour la fratrie	7.25 € par enfant
15 présences et +	52.81 € Pour la fratrie	55.91 € Pour la fratrie	58.38 € Pour la fratrie	63.36 € Pour la fratrie	7.25 € par enfant

Mercredis

	Enfants du territoire Arize Lèze	Coef CAF : Jusqu'à 435.00 €	Coef CAF : De 435.01 € à 530 €	Coef CAF : De 530.01 € à 700 €	Coef CAF : Plus de 700.01 €
ALAE du mercredi	½ Journée sans repas *	6.02 €	6,31 €	6,60 €	7,11 €
	½ Journée avec repas	9.06 €	9,57 €	10,01 €	10,80 €
	Journée sans repas *	12.04 €	12,62 €	13.20 €	14,21 €
	Journée avec repas	15.08 €	15,88 €	16.60 €	17.91 €
	Supplément sortie	4.79 €			

Pour les enfants fréquentant les **ALAE de Lézat sur Lèze et du Fossat**, se référer aux tarifs ½ journée sans repas et journée sans repas (*) - les repas étant facturés par les mairies

TARIFS ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT PERIODE DE VACANCES

Enfants du territoire Arize Lèze

	Enfants du territoire Arize Lèze	Coef CAF : Jusqu'à 435 €	Coef CAF : De 435.01 € à 530 €	Coef CAF : De 530.01 € à 700 €	Coef CAF : Plus de 700,01 €
ALSH	½ Journée sans repas	6.02 €	6,31 €	6,60 €	7,11 €
	½ Journée avec repas	9.06 €	9,57 €	10,01 €	10,80 €
	Journée sans repas	12.04 €	12,62 €	13.20 €	14,21 €
	Journée avec repas	15.08 €	15,88 €	16.60 €	17.91 €
	Supplément sortie pour plus de 3j/semaine à l'ALSH	4.79 €			
	Supplément sortie pour moins de 3j/semaine à l'ALSH	9.57 €			

Enfants HORS du territoire Arize Lèze

ALSH	Enfants <u>HORS</u> du territoire Arize Lèze	Coef CAF : Jusqu'à 435 €	Coef CAF : De 435.01 € à 530 €	Coef CAF : De 530.01 € à 700 €	Coef CAF : Plus de 700,01 €
	½ Journée sans repas	10.15 €	10.51 €	10.95 €	11.89 €
	½ Journée avec repas	13.05 €	13,78 €	14,36 €	15,52 €
	Journée sans repas	19,21 €	20.30 €	21,17 €	22,91 €
	Journée avec repas	22.33 €	23.56 €	24,58 €	26.61 €
	Supplément sortie pour plus de 3j/semaine à l'ALSH	5.80 €			
	Supplément sortie pour moins de 3j/semaine à l'ALSH	11.60 €			

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

Le secrétaire de séance,
JALOUX Philippe

Le Président,
COURNEIL Jean-Claude